

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2783-2020-1
CONSULTATION ÉCRITE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2783-2020-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 383-2020, à sa séance du 21 septembre 2020, le projet de règlement 2783-2020-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant le pourcentage d'occupation minimal d'un terrain et l'entreposage extérieur dans certaines zones du parc industriel et l'ajout de l'usage d'entretien et d'entreposage d'embarcations dans la zone industrielle commerciale Dk01Ic, secteur de la rue Louis-Faucher.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1a)	Permettre l'usage de réparation, d'entretien et de remisage d'embarcations dans la zone industrielle commerciale Dk01Ic, secteur de la rue Louis-Faucher, limité à la hauteur de l'objet entreposé pour la hauteur maximale d'entreposage.	Dk01Ic
1b)	Permettre l'entreposage d'une hauteur supérieure à 3 mètres pour un objet d'une hauteur supérieure à 3 mètres lorsque l'objet entreposé a une hauteur supérieure à 3 mètres et qu'il est fabriqué sur place ou lorsqu'il s'agit d'entreposage autorisé d'une embarcation ou d'un véhicule récréatif, dans la zone industrielle DI01I, secteur boulevard Poirier et des rues MacPherson et Bisailon.	DI01I
1c)	Diminuer le pourcentage d'occupation au sol minimal de 15% à 10% pour les zones industrielles Ck06I, DI01I et Dk03I et dans la zone industrielle commerciale Dk01Ic (secteur de la rue Louis-Faucher).	Ck06I, DI01I, Dk03I et Dk01Ic

Ce projet de règlement concerne les zones Ck06I, DI01I, Dk03I et Dk01Ic.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **13 octobre 2020, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4, par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à greffe@ville.magog.qc.ca et être reçus au plus tard le 13 octobre 2020, à 16 h 30. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.


Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Une

présentation du projet de règlement peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan des zones concernées est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 23 septembre 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe